Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 36 (1999)

Heft: 1371

Artikel: Numerus clausus : l'égalité de traitement respectée

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014523

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La grande vogue de l'initiative populaire

Si les lancements d'initiatives atteignent des niveaux records, bien peu arrivent devant le peuple. Si elles y parviennent, elles sont alors rejetées en votation.

En plus, le coût des récoltes de signatures a pris l'ascenseur.

998 RESTERA DANS les annales de l'histoire de l'initiative populaire. En effet, l'an passé, la Chancellerie fédérale a autorisé dix-neuf demandes, un chiffre jamais atteint depuis l'introduction de ce droit en 1891.

Cet engouement pour la pratique de l'initiative risque bien de perdurer cette année encore, grâce à l'échéance électorale de cet automne. En effet, pour les partis et les organisations, l'initiative populaire représente traditionnellement un moyen privilégié de se profiler et de se faire connaître.

Peu sont votées

Malgré cet enthousiasme, les résultats obtenus par les initiatives ne sont pas particulièrement brillants. En 1998, seules deux initiatives ont été déposées et trois ont échoué au stade de la récolte des signatures. Quant au peuple, il a rejeté clairement les cinq initiatives soumises à son appréciation. Rappelons que depuis 1891 douze initiatives seulement ont été acceptées en votation populaire.

Le grand nombre d'initiatives lancées ne doit pourtant pas cacher la difficulté croissante rencontrée par les comités et partis pour réunir les signatures nécessaires. Le développement du vote par correspondance, notamment, a porté un coup dur aux militants qui interpellaient citoyennes et citoyens à la sortie des bureaux de vote. Aujourd'hui, pour arriver à leurs fins, les initiants doivent recourir à des bureaux d'adressage ou à des chasseurs de signatures rémunérés. Des opérations fort onéreuses puisqu'il faut compter trois à quatre francs par signatures, alors qu'il y a quelques années encore un budget correspondant à un franc par signature suffisait à mener l'opération à bien. L'Association transport et environnement vient d'en faire la cuisante expérience. Alors qu'elle entendait déposer son initiative «Rues pour tous -30 km/h dans les localités» dans un délai de neuf mois, elle a dû constater que seule la moitié des signatures nécessaires était rentrée après une année.

Aussi sera-t-elle été contrainte d'augmenter la cotisation de ses membres pour faire face aux frais supplémentaires de récolte, qui se montent au total à plus de trois millions de francs.

jd

ÉNERGIE

L'avenir compromis du nucléaire

«La Conseil fédéral n'a jamais parlé «Ld'un abandon de l'énergie nucléaire ». C'est ce qu'a répondu le gouvernement aux parlementaires radicaux et démocrates du centre, inquiets des déclarations de Moritz Leuenberger en octobre dernier. Non, Berne veut tout simplement planifier de manière optimale – économiquement et écologiquement – la mise hors service des centrales existantes et leur remplacement.

Mais comme le Conseil fédéral propose par ailleurs de soumettre au référendum facultatif tout projet de nouvelle installation nucléaire, on voit mal quel pourrait être l'avenir de cette forme d'énergie. Plutôt que d'affirmer une décision de principe, le gouvernement envisage des procédures qui conduiront inévitablement à la concrétisation de ce principe.

NUMERUS CLAUSUS

L'égalité de traitement respectée

POUR LA PREMIÈRE fois cette année, les universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich ont institué un numerus clausus pour les études de médecine. La sélection des 750 candidats s'est effectuée par le biais d'un test d'aptitudes. Seuls 72 d'entre eux ne l'ont pas réussi.

Le rapport complet sur ce test vient de paraître (http://www.unifr.ch/ztd). On y apprend qu'il n'y pas eu de différences significatives entre les résultats des hommes et ceux des femmes. On craignait, par ailleurs, que les candidats provenant de cantons connaissant un taux élevé de maturités, se révèlent moins aptes à entreprendre des études de médecine. Or l'examen des résultats montre que le nombre moyen de points obtenus lors du test est identique quel que soit le taux de maturités des cantons d'origine des candidats. jd